

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de la Monselie sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, (Lanobre), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Alain VERGNE (Beaulieu), Jean Philippe SERRE (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Alain DELAGE (Ydes) à René BERGEAUD (Ydes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes),

Secrétaire de séance : Philippe DELCHET

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 15 septembre 2023

20230921006DE SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION POUR LE POSTE DE CHEF DE PROJET PETITE VILLE DE DEMAIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ;

La convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain a été signée le 23 avril 2021.

La convention d'Opération de Revitalisation du Territoire a été signée le 13 juin 2023.

Les objectifs de Sumène Artense communauté, au travers de ce projet, sont multiples :

- revitaliser le bourg centre d'Ydes
- développer l'offre de services en centre bourg
- inscrire le territoire dans une logique de transition écologique

Le poste de chef de projet Petites Villes de Demain bénéficie d'un co-financement à hauteur de 75%. Il convient de renouveler la demande de financement au titre de l'année 2023 donc de solliciter le concours de l'Etat par le biais de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et de la Banque des Territoires.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant	Financiers	Montant	Taux %
Maire chargé	39 492 €	Etat (FNADT)	29 619 €	75%
		Autofinancement	9 873 €	25 %
TOTAL	39 492 €	TOTAL	39 492 €	100 %

RF
 AURILLAC
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 04/10/2023
 015-241501055-20230921006DE

Il est proposé au Conseil de renouveler la demande de financement au titre de l'année 2023 donc de solliciter le concours de l'Etat par le biais de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et de la Banque des Territoires

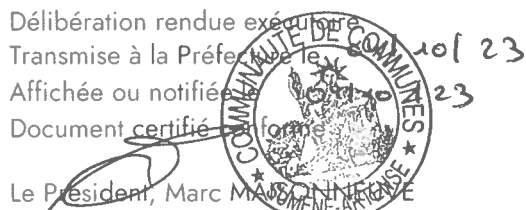
Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix POUR décide de renouveler la demande de financement au titre de l'année 2023 donc de solliciter le concours de l'Etat par le biais de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et de la Banque des Territoires à hauteur de 29 619€, soit 75%.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 21 septembre 2023

Pour avoir été certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le 20/09/23
Affichée ou notifiée le 23/09/23
Document certifié conforme
Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
AURILLAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2023
05-241501055-20230921006DE-DE